

**L'An DEUX MIL DIX HUIT,  
le PREMIER FEVRIER  
à vingt heures,**

**Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. PERRIN Raymond, Maire**

**Présents : Mmes GUILLOT Jacqueline – VACHERON Maryline - Mrs PERRIN Raymond - CLAVARON Patrice - CROZET Guy- DEJOB Xavier**

**Absents ayant donné procuration à : RIBES Monique**

**Absents excusés : GEORGES Jean François-MEILLAND René- RIBES Monique**

**Absents :**

**Secrétaire de séance : VACHERON Maryline**

1- 1 FEV- 2018

*Objet : Agrandissement du columbarium au cimetière communal*

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est bon de prévoir l'agrandissement du columbarium vu que la demande de ce service s'accroît. Après renseignement, il est possible de profiter d'une dotation d'Etat dans le cadre de la DETR 2018 sur la ligne « Aménagement et agrandissement des cimetières ». Des devis ont été demandés, le coût prévisionnel de l'installation a été déterminé, il serait de 4 500.00€ HT.

Où l'exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal :

- retient la proposition prévisionnelle de prix à 4 500.00 € Ht des Services funéraires Colombat
- charge Monsieur le Maire de demander une dotation au titre de la DETR 2018
- dit que la dépense sera prévue au BP 2018

2 – 02 FEV 2018

*Objet : Règlement de la Salle des Fêtes*

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convenait de revoir le règlement intérieur de la Salle des Fêtes.

Il laisse le soin aux membres de la commission « Salle des Fêtes » de donner lecture de la proposition de règlement intérieur qu'ils ont élaboré.

Où cet exposé et après analyse, le conseil municipal délibère et approuve ce règlement intérieur, qui prendra effet au 01 mars 2018.

Il annulera tous les précédents règlements et sera consultable en mairie.

Un extrait sera affiché à la salle des fêtes

3 – 03 FEV 2018

Objet : Modification des tarifs de la salle des fêtes

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil qu'il serait bon de revoir les différents tarifs de location de la SDF inchangés depuis 2001. Il propose

Tarif de location de la salle des fêtes			Partie carrelée seule limitée à 30 personnes maxi	
Résidents	coût	arrhes	Résidents	coût
1 jour	80 €	40 €	1 jour	30 €
2 jours	120 €	60 €		
Extérieurs			Extérieurs	
1 jour	130 €	65 €	1 jour	50 €
2 jours	200 €	100 €		
<b>Gratuité 2 fois l'an pour les associations de St Marcel d 'Urfé</b>				

- Location uniquement pour réunion
  - 50 €
  - gratuite pour les associations ayant leur siège social à St Marcel d'Urfé
- Chauffage : 1€ les 10 kWh consommés

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte les différents tarifs ci-dessus, applicables aux locations accordées à partir du 01 mars 2018

Cette délibération annulera toutes les précédentes ; les modalités sont inscrites dans le règlement

4- 04 fev 2018

Objet : **Participation aux frais de Scolarité de l'école publique de St Martin la Sauveté**

Monsieur le Maire explique qu'il a été saisi par Monsieur le Maire de St Martin la Sauveté d'une demande de participation aux frais de scolarité concernant les élèves du village scolarisés à l'école publique et privée : maternelle et primaire de St Martin la Sauveté.

Après avoir noté les frais de scolarité de l'école publique qui s'élèvent à 694.75 € et 479.61 € pour l'école privée et après avoir délibéré le conseil décide par de participer aux frais de scolarité à hauteur de 416.85 € par élève issu de l'école publique et 287.76 € pour ceux issus de l'école privée.

5- 5 FEV- 2018

*Objet : Attribution d'une subvention à l'Ecole privée de St Just*

Monsieur le Maire relate à son conseil un courrier reçu concernant une demande émanant de l'Ecole privée Sacré Coeur St Just en Chevalet pour une subvention exceptionnelle afin d'organiser un voyage scolaire. Ainsi, il lui demande de statuer sur cette sollicitation.

Où l'exposé le conseil municipal décide d'attribuer la subvention suivante :

- Ecole privée Sacré Cœur St Just en Chevalet : 70\*2 : 140.00€  
**Ainsi fait et délibéré les mois, jours et an que dessus,**

Objet des délibérations	
1- 1 FEV- 2018	<i>Objet : Agrandissement du columbarium au cimetière communal</i>
2 – 02 FEV 2018	<i>Objet : Règlement de la Salle des Fêtes</i>
3 – 03 FEV 2018	<i>Objet : Modification des tarifs de la salle des fêtes</i>
4- 04 FEV 2018	<i>Objet : Participation aux frais de Scolarité de l'école publique de St Martin la Sauveté</i>
5- 5 FEV- 2018	<i>Objet : Attribution d'une subvention à l'Ecole privée de St Just</i>

Nom/ prénom des conseillers	Signature	Observations
PERRIN RAYMOND		
CROZET GUY		
RIBES MONIQUE	Absente	POUVOIR
GEORGES JEAN FRANCOIS	Absent	
VACHERON MARYLINE		
GUILLOT JACQUELINE		
MEILLAND RENE	Absent	
CLAVARON PATRICE		
DEJOB XAVIER		